

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, des parents, des élèves et par une partie des membres de droits.

### **Encore un budget de rigueur !**

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, des parents, des élèves, ainsi qu'une partie des membres de droits du conseil d'administration constatent qu'une fois de plus, le projet de budget soumis au vote porte les marques d'une dotation insuffisante qui ne garantit pas des conditions optimales d'étude et de travail, mais annonce plutôt une nouvelle dégradation de celles-ci.

Qu'on en juge. Les dotations sont ouvertement insuffisantes pour la viabilisation de l'établissement (gaz, électricité) et pour le téléphone. Un tel budget ne permet pas à l'établissement de pouvoir écrire aux familles et leur transmettre ainsi, de manière sûre et fiable et non par l'intermédiaire des élèves, toutes les informations dont elles doivent nécessairement prendre connaissance (relevés de notes, bulletins trimestriels, rappels de facturation pour la demi-pension, etc.).

Ce nouveau budget de rigueur, s'inscrivant désormais dans une tradition malheureusement bien ancrée, dégrade les conditions de travail de plusieurs catégories de personnels, des agents aux professeurs ou aux personnels de direction, contraints de trouver mille astuces pour réaliser des économies de bouts de ficelle (user moins de papier, économiser l'encre des cartouches des imprimantes... Certains en viennent désormais à financer sur leurs propres deniers du matériel à usage purement professionnel). Et que l'on n'explique pas les coupes budgétaires par un souci écologique qui a bon dos. En bout de course, ce sont bien entendu les élèves qui font les frais de cette situation.

La diminution drastique de la dotation du conseil général pour les activités socio-éducatives et sportives, divisée brutalement par 2.5, implique par ailleurs que tout projet d'envergure qui viendrait à voir le jour d'ici la fin de l'année scolaire serait mort-né, sauf à puiser dans les fonds de réserve. Au total, le chapitre A1, baromètre de moyens matériels donnés à la pédagogie, est en baisse de 14%, passant de 15 800 à 13 800 euros.

Avec un tel budget, guère de marge de manœuvre. Une fois encore, « l'autonomie » de l'établissement, c'est la gestion de la pénurie.